

BAUELLE, Guy et CASTAGNÈDE, Bernard dir. (2002) *Le polycentrisme en Europe*. La Tour d'Aigues/Rennes, L'Aube/DATAR, 267 p. (ISBN 2-87678-762-8)

Jean-Pierre Thouez

Volume 47, numéro 131, septembre 2003

Développement régional et cohésion sociale

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/007582ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/007582ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

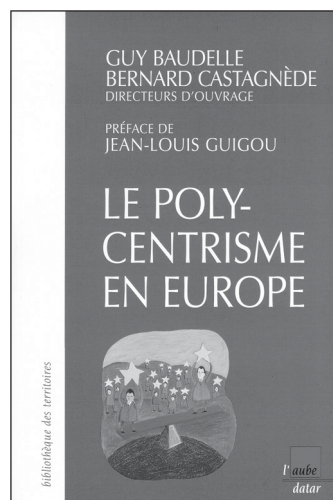
[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Thouez, J.-P. (2003). Compte rendu de [BAUELLE, Guy et CASTAGNÈDE, Bernard dir. (2002) *Le polycentrisme en Europe*. La Tour d'Aigues/Rennes, L'Aube/DATAR, 267 p. (ISBN 2-87678-762-8)]. *Cahiers de géographie du Québec*, 47(131), 333–334. <https://doi.org/10.7202/007582ar>

BAUELLE, Guy et CASTAGNÈDE, Bernard dir.
(2002) *Le polycentrisme en Europe*. La Tour d'Aigues/
Rennes, L'Aube/DATAR, 267 p. (ISBN 2-87678-762-8)

Dans la préface à cet ouvrage, Jean-Louis Guigou écrit que le polycentrisme est une grille de lecture pertinente qui fédère l'approche de la DATAR (Aménager la France de 2020) et celle de l'Union européenne par l'intermédiaire du Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC). « Il s'agit d'un choix de société d'équité et de justice spatiale, dans laquelle l'économie de marché crée de la valeur, mais où les principes de justice permettent que tous soient associés à la création et au partage de cette valeur ». Faute d'une définition précise, l'ouvrage souligne combien ce concept est sujet à interprétation. Dans l'introduction, B. Castagnède souligne que le polycentrisme est une vision de l'aménagement du territoire européen élargi.



L'ouvrage comporte 11 chapitres regroupés en deux parties. Dans la première partie, le chapitre premier intitulé « le contexte », présente, à partir de la situation actuelle de l'Europe des Quinze, les enjeux démographiques, environnementaux, énergétiques, institutionnels et économiques de cet élargissement. Face à la mondialisation, l'Union européenne s'affirme comme un nouvel espace de régulation extra-national. Toutefois, la poursuite de l'intégration économique dans une Europe élargie dépendra davantage de décisions politiques que de décisions économiques. Le chapitre 2 expose les différents scénarios de cet élargissement aux pays candidats. Notons que le coût financier pour 2000-2006 établi à la conférence de Copenhague reste dans les perspectives financières fixées à la conférence de Berlin en 1999. Le chapitre 3, un des meilleurs de l'ouvrage, écrit par D. Charles-le Bihan, décrit les scénarios de gouvernance et de compétence. Selon l'auteur, le projet d'Union européenne devrait être de type fédératif, et elle en examine les conséquences en matière de politiques horizontales et de politiques sectorielles au regard de l'aménagement du territoire. Le chapitre 4, complémentaire au chapitre précédent, explore les enjeux de la nouvelle politique régionale soulignant les intérêts et les limites du projet polycentrique. Le chapitre 4 porte sur la fiscalité : B. Castagnède montre le rôle des aides fiscales, qui sont un outil national d'aménagement des territoires, permises par l'Union européenne à condition d'être strictement encadrées. Toutefois, la Commission ne s'intéresse pas aux régimes fiscaux de droit commun sur la localisation territoriale des activités, d'où la nécessité de s'interroger sur la pertinence d'un nouvel interventionnisme fiscal en faveur de l'aménagement du territoire européen. Le chapitre 6 compare, sur le plan spatial, les effets du scénario tendanciel, simple prolongement des évolutions, à ceux d'autres scénarios qui mettent en évidence des déséquilibres et justifient, dès lors, un schéma plus volontariste d'aménagement européen.

Dans la seconde partie, on met en question la faisabilité du schéma polycentrique. Dans le chapitre 7, J. Ollivro retient la grille centre(s) et périphéries comme une approche commode de la complexité européenne privilégiant l'économie et la compétitivité. Par contre, dans le chapitre 8, G. Baudelle présente un « contre-projet polycentrique » à partir du comportement des entrepreneurs. Toutefois, il souligne que le mouvement spontané des entreprises ne prendra son essor que s'il est appuyé par les efforts d'aménagement. Les chapitres 9 et 10 complètent le chapitre 7 en revenant sur les moyens mobilisables pour conclure que le projet polycentrique ne peut aboutir que s'il devient une « ardente obligation » pour l'Europe, autrement dit s'il s'inscrit dans la logique d'un certain infléchissement du projet communautaire lui-même.

Le lecteur peut aussi se reporter au texte de G. Baudelle sur les scénarios de l'Europe en 2020 en consultant, en parallèle, les cartes hors texte. Cet ouvrage dense, bien écrit, sera lu avec profit par les étudiants et chercheurs en études européennes. Il s'agit d'une belle contribution de l'équipe des géographes du laboratoire Reso de l'Université Rennes-2, et aussi des spécialistes d'autres disciplines, à un exercice fort bien mené de prospective spatiale.

Jean-Pierre Thouez
Université de Montréal

BODIGUEL, Jean-Luc et FIALAIRE, Jacques, dir. (2002)
Le renouveau de l'aménagement du territoire. Paris,
L'Harmattan (Coll. « Logiques juridiques »), 305 p.
(ISBN 2-7475-2483-3)

L'expression « aménagement du territoire » est non seulement difficile à traduire en anglais, mais elle a aussi un sens bien spécifique en France depuis 50 ans. Elle traduit essentiellement, dans ce pays à tradition centralisatrice, « un projet de l'État pour le territoire, une intervention volontariste de l'État dans la répartition géographique des activités » (p. 37). Cet ouvrage, qui résulte d'un colloque tenu à Nantes en 2000, rappelle d'abord les trois présupposés à la base de ce « projet de l'État français » mis de l'avant pendant la reconstruction d'après-guerre : 1) il est préférable de déplacer les activités vers la population que d'obliger celle-ci à se déplacer vers les activités; 2) l'État est mieux placé que le marché pour façonner une géographie économique conforme à l'intérêt général; 3) l'aménagement du territoire est foncièrement redistributif. La période de 1945 à 1975 représente l'âge d'or de cette conception. Elle est suivie d'un repli qui résulte de l'échec du référendum de 1969 sur la restructuration régionale et du choc pétrolier de 1973-1974, qui ouvre

